



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ARRIVÉ LE SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 26 SEP. 2013

SOUS-PRÉFECTURE DE
LA TOUR-DU-PIN

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 17 septembre 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Nicole MAUCLAIR à Michel BACCONNIER – Isella DE MARCO à Daniel TANNER – Rahma KHADRAOUI à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Sophie BAUDOUIN à Claude BERENGUER – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO – Grégory COIN à Alain CACALY
Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET – Isabelle BALLET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2013.09.23 07

OBJET : Acquisition d'une bande de terrain sur la parcelle CV n°75 sise rue du Commerce

Monsieur Michel CHARPENAY, adjoint délégué au développement durable et urbain, expose aux membres du conseil municipal que le trottoir situé en bordure de la parcelle CV n° 75, rue du Commerce, est très étroit et ne permet pas la circulation piétonne en toute sécurité. Il est donc nécessaire d'élargir cette voie piétonne.

Par courrier du 25 juillet 2013, Madame PERRAULT, propriétaire de la parcelle CV n° 75, a donné son accord pour la cession d'une bande de terrain d'environ 50 cm de large, le long de sa parcelle en bordure de la voie publique.

Actuellement la propriété de Madame PERRAULT est délimitée par un mur de clôture. Celui-ci sera donc démoli et reconstruit à environ 50 cm à l'intérieur de la parcelle.

En échange de la cession du terrain, la commune prendra en charge le montant des travaux et les frais d'acte notarié.

Le montant des travaux qui ont été chiffrés par le bureau d'étude s'élève à la somme de 13 500 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle CV n° 75 sise rue du Commerce, au profit de la commune.**
- **APPROUVE la réalisation des travaux pour un montant de 13 500€ TTC.**
- **DIT que les frais d'acte notarié ainsi que les travaux s'élevant à la somme de 13 500€ TTC seront pris en charge par la collectivité.**

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte administratif ou notarié à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à l'affaire.
- **DIT** que les crédits ont été prévus au Budget Prévisionnel 2013 – Article 2151.

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 24 septembre 2013.

Publication et transmission en sous-préfecture le

25 SEP. 2013

Le Maire,

Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.